

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

DP 2024/118

Nomenclature préfecture :
Service :

Objet :

1.1 Marchés publics
Politique de la ville

Avenant au contrat de réservation d'un séjour été au centre de vacances « REVES DE MER » pour l'espace jeunesse intercommunal de l'Oly et le centre social intercommunal des Bergeries

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du Président n° 2024-081 en date du 06 mai 2024 relative au contrat de réservation d'un séjour été au centre de vacances « REVES DE MER » à destination des jeunes de l'espace jeunesse intercommunal de l'Oly et du centre social intercommunal des Bergeries,

VU l'avenant au contrat de réservation proposé par REVES DE MER suite à la demande de l'espace jeunesse intercommunal de l'Oly et du centre social intercommunal des Bergeries en vue de renforcer l'encadrement avec un animateur supplémentaire, et de rajouter de nouvelles prestations d'animations,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE MODIFIER l'article 2 de la décision du Président n° 2024-081 comme suit :

Le montant de la prestation se décompose comme suit :

- 19 315,09 € HT avec une TVA de 10 % soit 21 246,60 € TTC pour l'hébergement et la restauration,
- 4888,75 € HT avec une TVA de 20 % soit 5 866,50 € TTC pour les activités.

ARTICLE 2 : DE MODIFIER l'article 3 de la décision du Président n° 2024-081 comme suit :

Le règlement de la prestation sera effectué de la manière suivante :

- 6240,00 € avant le 10 mai 2024 (pour mémoire)
- 6240,00 € avant le 18 juin 2024 (pour mémoire)
- 8320,00 € avant le 18 juillet 2024
- 6313,10 € avant le 24 aout 2024

ARTICLE 3 : DE SIGNER l'avenant au contrat de réservation avec REVES DE MER, sise 3 Place de la Mairie à PLOUNEOUR TREZ (29 890).

ARTICLE 4 : Les autres termes de la décision sont inchangés.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **10 JUIL. 2024**



François DUROVRY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

François Durovry

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP_2024_118
Objet :	Avenant au contrat de réservation d'un séjour été au centre de vacances " REVES DE MER" pour l'espace jeunesse intercommunal de l'Oly et le centre social intercommunal des Bergeries
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	091-200058477-20240710-DP_2024_118-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240710-DP_2024_118-AU-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : DP 2024_118.pdf Nom métier : 99_SE-091-200058477-20240710-DP_2024_118-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	450.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	12 juillet 2024 à 09h14min03s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 juillet 2024 à 09h14min20s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON
En attente de transmission	12 juillet 2024 à 10h40min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juillet 2024 à 10h50min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juillet 2024 à 10h50min19s	Reçu par le MI le 2024-07-12

